



Calcul IJ convention collective automobile

Par Kune

Bonjour,

Suite à une régularisation de la Cnam suite à accident de travail, je cherche quelqu'un qui pourrait me renseigner sur les calculs des IJ applicables par l'employeur et par le régime prévoyance.
Merci par avance.

Par kang74

Bonjour

Vous n'avez pas eu de maintien de salaire au titre de la maladie ?

Quelle est votre ancienneté au premier jour d'arrêt ainsi que votre statut ? La durée de l'arrêt ?

Par Kune

Bonjour, plus d'un an d'ancienneté. Le régime obligatoire est intervenu mais tardivement et c'est ce qui "perturbe" la suite des calculs du comptable. Je viens de rappeler notre PJ. Un avocat va prendre le calcul en main
Merci pour votre réponse.

Par kang74

Si vous avez eu un maintien de salaire au titre de la maladie, vu qu'une fois l'AT validé les IJSS augmentent, vous aurez un trop perçu à rembourser .

Si vous n'avez pas eu de maintien de salaire, dans la mesure où il y a plusieurs périodes (maintien de salaire pendant 45 jours puis prévoyance avec un autre salaire de référence , et IJSS à 60 puis 80%) il est certain que ce que vous doit l'employeur varie en conséquence.

Par de là, c'est plutôt un comptable qui doit vérifier le calcul ...

.

Par Kune

Tout à fait. L'employeur/ le comptable à indemnisé les 40% bruts manquants au départ sur les 30 premiers jours et ensuite ensuite les 20%. L'IRP auto ayant indemnisé à tort l'employeur, lui ont fait un courrier de rattrapage d'indus. A nous également sur la période au-delà des 45 jours d'acc de travail année civile. Sauf que suite à la régulation des IJ perçus par le régime obligatoire, le comptable fait apparaître une régulation de trop perçu IJ LRP auto sur le salaire sur ce mois qui fait qu'il récupère presque en totalité le salaire versé sur la période d'arrêt. Le comptable se base sur le net réellement perçu par mon conjoint par le régime obligatoire et déduit par rapport à ce qu'il a déjà versé. Sauf qu'on arrive pas du tout aux mêmes montants et le dialogue avec lui est très "léger". Pourriez-vous me dire si il est normal qu'il calcule en net ? Et dans son calcul final, s'il est normal qu'il prenne en plus en compte le prélèvement à la source ?